

Création d'un groupe local FINANcité : marche à suivre

1ère étape : choisir un nom pour le groupe

- FINANcité remettra un logo au groupe afin qu'il puisse se distinguer, notamment dans les diverses communications. En fonction de cela, un email pour le groupe sera créé et un système de gestion de groupe permettra de faciliter les communications.

2ème étape : choisir les "responsables" du groupe

- Il s'agit d'un président, d'un trésorier et d'un secrétaire. Ce sont des fonctions officielles qui n'engagent pas les participants outre mesure mais qui permet de définir les rôles et de savoir quelles sont les personnes ressources au sein de chaque groupe.

3ème étape : définir un compte bancaire pour le groupe

- Si votre groupe a la personnalité juridique, c'est ce compte que vous devez mentionner. Si vous n'avez pas de compte, le Réseau Financement Alternatif ouvrira un compte d'épargne à la banque Triodos au nom du groupe (association de fait). Le trésorier sera co-signataire et aura accès au compte du groupe via Internet. A votre demande, nous vous enverrons les documents pré-remplis qu'il vous suffira de compléter, de signer et de renvoyer à la Banque Triodos.

4ème étape : devenir membre du Réseau Financement Alternatif

- Les membres du groupe adhèrent en tant que membre au Réseau Financement Alternatif. Pour ce faire, il suffit de verser sur le compte d'épargne Cigale 001-1010631-64 la somme de 25 euros avec la mention « Membre Groupe local ». 15 euros seront directement reversés sur le compte du nouveau groupe FINANcité, ce qui permettra de financer une partie des activités du groupe. De plus, vous recevez gratuitement le [FINANcité Magazine](#) à votre domicile et serez invités à voter aux AG.

5ème étape : définir un programme d'activité

- Le groupe définira son programme d'activités (au minimum 4) pour les 12 prochains mois. Cela peut être des conférences, des rencontres, des formations ou des jeux. Tous les détails ne doivent pas être fixés mais au moins les grands axes.

6ème et dernière étape : remplir la fiche synoptique de présentation

- Ce document peut être demandé à l'adresse citoyen@financite.be, est téléchargeable sur le site www.financite.be, rubrique agir ou directement [ici](#).

Fonctionnement d'un groupe local FINANcité

Il n'y a pas de règles spécifiques concernant l'organisation du groupe, la fréquence de ses rencontres, le contenu spécifique de celles-ci. Le groupe est libre de définir le fonctionnement qui lui convient.

Néanmoins quelques règles sont à respecter :

- le groupe doit organiser au **minimum 4 activités / rencontres par an**. En-dessous, il y a de forte chance qu'il n'y ait pas de dynamique de groupe !
- Le groupe (son secrétaire) doit rédiger un **rapide PV** après chacune de ses rencontres et le renvoyer soit par courrier (RFA, chaussée d'Alseberg 303-309 – 1190 Bruxelles), par fax au 02 / 706 49 06 ou par mail à citoyen@financite.be. Le PV permet de suivre les activités du groupe et de pouvoir les faire connaître à d'autres.
- Outre les 15 € versés sur le compte du groupe à chaque membre à la création du groupe (ou à l'entrée d'un nouveau membre au sein du groupe), dans certains cas, le RFA peut prendre en charge une partie des **frais liés à l'organisation d'activités** du groupe. Pour ce, il faut :
 - en faire la demande préalable par mail (citoyen@financite.be) ou par téléphone (02 / 340 08 62) ;
 - rendre après l'activité un justificatif (note de frais téléchargeable ici ou en annexe de ce document) et le PV de l'activité. Le remboursement sera effectué après réception des documents.